

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 6 juin 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Alain Marzin.

Ordre du jour :

1- Aménagement des entrées de bourg : Attribution des marchés.

Le marché ayant été divisé en deux lots.

Lot 1 : Terrassement, voirie, réseau eaux pluviales :

attribué à l'entreprise Colas pour un montant de : 634.748,03€ HT, avec 50.005€ à récupérer auprès du Département.

Lot 2 : Mobiliers- Espaces verts :

Attribué à ID Verde pour un montant de : 127.958,70€ HT.

L'ouverture des plis a confirmé une tendance haussière des prix, la part des subventions obtenues représentera environ 36% du montant .

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

2 – Décision modificative No 1 :

Suite à la décision prise précédemment, le montant global du marché étant supérieur à l'estimation, il y a lieu d'abonder le programme de travaux de crédits supplémentaires .

Ces crédits supplémentaires comprennent l'avance du montant des enrobés sur la route Départementale que ce dernier s'est engagé à prendre en charge soit : 50.005€ht

Par ailleurs grâce aux dotations , supérieures aux prévisions, la commune va percevoir en 2018 + 65.929€ par rapport à 2017, la prévision de dotation étant de - 25.000€ , ce qui donne un total de + 90.900€.

Autre bonne nouvelle financière, concernant cette fois le fond Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement dont la recette annoncée s'élève à 49.007€ (prévisions 25.400€) soit + 23.600€.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

3 – Subventions 2018 : Complément.

Participation au Rased (intervention dans les écoles) ,concernant la commune étant de 129€.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

4-Désignation d'un délégué à la protection des données :

Ce délégué à la protection des données doit avoir un certain nombre de compétences et connaissances. Il ne peut s'agir ,du maire ni du secrétaire général.

La commune décide de confier au Centre de Gestion 22 qui a recruté un agent au profil adapté pour accompagner les collectivités dans la procédure.

La facturation de cette mise à disposition sera en fonction de la population. Pour la commune de Maël-Carhaix ce coût sera de l'ordre de:700€.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

5 – Contrat Départemental de territoire 2016/2020. Modification suite à la revoyure :

Lors du Comité de Pilotage du 24 Avril dernier, les modifications, annulations d'opérations inscrites au contrat ont été étudiées.

Le maire donne lecture du projet de délibération.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

6- Indemnité du Trésorier :

Avis favorable du Conseil Municipal pour la non attribution .

7 – Jury d'assises : Tirage au sort.

Pour la commune, il fallait tirer au sort 3 noms de personnes inscrites sur la liste électorale. Le Maire ayant procédé au tirage au sort.

8- Info et Questions diverses :

– **complexe Kerfers : La commune ayant refusé l'accord amiable proposé par l'entreprise d'étanchéité.**

– **Rue de la Gare : une consultation concernant les travaux d'assainissement va bientôt être lancée.**

– **Maison médicale : Le Docteur Héloury annonce son départ à la fin Déc 2018, mais son remplacement étant déjà prévu.**

- **Ancien Dispensaire : La commune a proposé au Comité d'entraide du Corong la location de 4 bureaux situés à l'étage. Le prix de la location sera définitivement arrêté ultérieurement.**

– **Voirie 2018 : Les travaux vont démarrer vers la mi-juin.**

– **P S C (Plan de Sauvegarde Communal) : l'organigramme a été revu.**

- **Pierre Le Bigaut : Passage le 23 Juin entre 11H45 et 16H des circuits des 105 kms et des 145kms .**

Une déviation sera mise en place par le département et mènera les véhicules par Kéranflech// Kermarec// pour rejoindre le bourg.

- **La commune sera concernée par le recensement en début 2019 .**